

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 19 MAI 2025

Date de convocation : 13 mai 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-062 à 25-090 incluse	24	06	09	30

Secrétaire : M. Marc RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoint, MM. JUBERT, WUILQUE, GERMAIN, Mme VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, FERRY, Mme LÉOSTIC, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Chantal LETOURNEUR ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC
- M. Diego ORTEGA ayant donné pouvoir à M. Jacky VALLÉE

ABSENT EXCUSÉ : M. BALSAN

ABSENTS: M. Charles SAVY, Mme Anne LESAULNIER

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-090 Actualisation du tableau des emplois permanents et des effectifs de la Ville de Louviers

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

20 MAI 2025

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

20 MAI 2025

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD



N° 25-090

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET DES EFFECTIFS DE LA VILLE

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle que le tableau des emplois et des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, par cadres d'emplois et grades, distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Les agents concernés sont les agents titulaires occupant un emploi permanent à temps complet (TC) ou à temps non complet (TNC), ainsi que les agents contractuels occupant un emploi permanent à TC ou à TNC.

Par exception à la règle établie à l'article L.311-1 du Code général de la collectivité territoriale, et en application des dispositions des articles L.331-1 et L.332-8, la Ville de Louviers peut avoir recours au recrutement d'agents contractuels afin de répondre aux besoins des services, y compris sur emploi permanent lorsqu'aucune candidature de titulaire ne s'est présentée ou avérée correspondre au profil de poste.

Conformément à l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

Il convient de modifier le tableau des emplois permanents et des effectifs régulièrement en Conseil municipal afin d'assurer une concordance avec la vie des services, notamment aujourd'hui :

- les recrutements pour lesquels l'agent entrant et l'agent sortant ont des grades différents.
- les stagiairisations d'agents contractuels de catégorie C.
- les évolutions de carrières suite à la promotion interne (6 agents concernés).
- la suppression du deuxième poste d'adjoint technique à temps non complet (20h) ayant reçu un avis favorable au CST du 28/04/2025. Dans sa délibération 24-106 du 16/09/2024, le conseil municipal avait acté le maintien d'un des 2 postes d'adjoint technique à temps non complet (20h) pour répondre aux évolutions des équipements sportifs, ce point ayant été soumis à l'avis préalable du CST précédent. Le second poste, vacant de longue date, n'a plus d'utilité puisque les activités de loisirs de l'ancien Kolysé sont désormais assurées par délégation de service public de l'Agglomération Seine-Eure.

Au total, le tableau des emplois permanents est à modifier comme suit aujourd'hui :

GRADES	CREATION	SUPPRESSION
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché	1	

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250519-25-090-DE
Date de télétransmission : 23/05/2025
Date de réception préfecture : 23/05/2025

Rédacteur principal 1 ^{ère} classe		1
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	2	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		2
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		
Adjoint administratif		
FILIERE CULTURELLE		
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principales de 2 ^{ème} classe	1	
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe		1
FILIERE TECHNIQUE		
Technicien		
Agent de maîtrise principal		
Agent de maîtrise	2	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe		2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint technique		1 TNC

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant le tableau joint en annexe à la présente délibération,

APPROUVE la modification du tableau des emplois permanents et des effectifs.

PRÉCISE que, par exception à la règle établie à l'article L.311-1 du Code général de la collectivité territoriale, et en application des dispositions des articles L.331-1 et L.332-8, la Ville de Louviers peut avoir recours au recrutement d'agents contractuels afin de répondre aux besoins des services, y compris sur emploi permanent lorsqu'aucune candidature de titulaire ne s'est présentée ou avérée correspondre au profil de poste.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250519-25-090-DE
Date de télétransmission : 23/05/2025
Date de réception préfecture : 23/05/2025